



HAL
open science

De bout en bout du Biobío : le territoire mapuche, une géographie au fil de l'eau

Bastien Sepulveda

► **To cite this version:**

Bastien Sepulveda. De bout en bout du Biobío : le territoire mapuche, une géographie au fil de l'eau. Ricardo Salas Astrain; Fabien Le Bonniec. Les Mapuche à la mode. Modes d'existence et de résistance au Chili, en Argentine et au-delà, L'Harmattan, pp.49-71, 2015, 978-2-343-05031-7. hal-03526880

HAL Id: hal-03526880

<https://hal.science/hal-03526880>

Submitted on 14 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De bout en bout du Bío-Bío : le territoire mapuche, une géographie au fil de l'eau

*Bastien Sepúlveda*¹

Résumé / Erigé durant l'époque coloniale en une frontière politique séparant le royaume du Chili au nord, d'un territoire indépendant conservé par les Indiens mapuches au sud, le fleuve Bío-Bío joue davantage aujourd'hui un rôle de connecteur, articulant symboliquement la diversité des lieux structurant la géographie du territoire mapuche. Des hautes vallées de l'Alto Bío-Bío dans la Cordillère des Andes où il prend sa source à la conurbation de Concepción, lieu de son embouchure dans l'Océan Pacifique, le Bío-Bío retrace en effet le chemin emprunté par plusieurs générations de Mapuches partis en ville à la recherche de nouvelles possibilités d'existence. Le Bío-Bío s'est ainsi fait le témoin de l'évolution historique des formes et de la nature du territoire mapuche.

Mots clés / Chili ; fleuve Bío-Bío ; territoire mapuche ; frontière

Introduction²

Situé à la « pliure » de la carte du Chili qu'il traverse suivant une diagonale orientée sud-est / nord-ouest, le fleuve Bío-Bío coupe le territoire chilien en deux grands ensembles de dimensions à peu près équivalentes. En outre, ses caractéristiques physiques en font, à bien des égards, l'un des cours d'eau les plus importants du Chili. Son extension, d'abord, de plus de 380 km, en fait le second fleuve le plus long derrière le Loa (440 km). Alimenté par une quinzaine de tributaires, son bassin versant de 24.029 km² –environ 3% du territoire chilien– est relativement modeste, mais demeure toutefois le second plus d'important à l'échelle du pays (Mardones, 2001).

Carte 1

Le fleuve Bío-Bío dans le Chili central

¹ Géographe, Postdoctorant ICIIS, Pontificia Universidad Católica de Chile. Courriel : bastien_sepulveda@yahoo.fr

² Cet article est tiré d'une communication présentée en 2011 dans le cadre de la onzième édition du colloque *Border Regions in Transition* (BRIT), à l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

Mais le Bío-Bío se caractérise avant tout par son débit : 900 m³/s en moyenne à son embouchure et des crues atteignant normalement 8.000 m³/s en ce même point (Valdovinos et Parra, 2006). En raison d'un régime mixte pluvio-nival, ces crues ont lieu deux fois par an, au printemps, suite à la fonte des neiges dans les Andes, et en hiver avec la hausse des précipitations qui oscillent entre 1.000 mm et plus de 3.000 mm annuels selon l'altitude (Mardones, 2001). Notons, enfin, que le Bío-Bío est aussi le fleuve le plus large du pays : 1 km en moyenne dans son cours inférieur et plus de 2 km au niveau de son embouchure, à Concepción.

Si de telles caractéristiques font à l'évidence du Bío-Bío une véritable barrière « naturelle », celle-ci fut presque aussi naturellement érigée en frontière à l'époque coloniale. Une frontière de part et d'autre de laquelle se retranchèrent, au nord, les conquistadors espagnols et, au sud, les Mapuches. Aujourd'hui, malgré l'annexion du territoire mapuche à la juridiction nationale chilienne depuis la fin du XIXe siècle, le Bío-Bío continue d'être envisagé comme horizon géopolitique des demandes territoriales autochtones.

Pourtant, loin de constituer une limite, l'ancienne frontière semble davantage se configurer tel un lien connectant symboliquement les deux pôles d'une identité mapuche forgée au gré de parcours nouant les terroirs d'origine aux lieux d'une migration contrainte par l'imposition d'un nouveau contexte. Des lacs andins de l'Alto Bío-Bío où il prend sa source aux quartiers populaires de la conurbation de Concepción, le fleuve Bío-Bío retrace en effet le chemin emprunté par plusieurs générations de Mapuches partis à la recherche de nouvelles possibilités d'existence en milieu urbain.

1. Frontière « naturelle » ou naturalisée ?

La première expédition espagnole au sud du Bío-Bío date de 1546. Menée par Pedro de Valdivia, figure de proue de la conquête du Chili³, cette expédition vira au cauchemar pour les Espagnols qui furent attaqués par surprise dans la nuit du 11 février 1546, abandonnant dans l'urgence le campement qu'ils avaient établi dans la localité de Quilacura (Bengoa, 1985). Cet événement marqua le début d'une longue guerre

³ Valdivia fonda notamment l'actuelle capitale chilienne, Santiago, le 12 février 1541, à la confluence des vallées de l'Aconcagua, du Maipo et du Cachapoal. C'est à partir de là qu'il commanda et organisa la conquête du Chili dont il devint quelques mois plus tard gouverneur et capitaine général. Plus tard, il fonda également la ville de Concepción à l'embouchure du Bío-Bío (Blancpain, 1996).

qui, connue dans l'histoire chilienne sous le nom de Guerre d'Arauco, dura près d'un siècle.

Les incursions des soldats espagnols au sud du Bío-Bío furent systématiquement repoussées et les forts qu'ils y construisirent et reconstruisirent furent continuellement assaillis et détruits par les troupes mapuches. Il n'y eut pas d'enclave espagnole qui résista durablement aux attaques mapuches au sud du Bío-Bío. La stratégie de colonisation « de l'intérieur », à partir de l'établissement de forts militaires, se révéla infructueuse. Les Mapuches ne donnèrent aucune trêve aux Espagnols et Jean-Pierre Blancpain (1996 : 85) s'accorde même à dire que « [...] *la 'Conquête défensive' du Chili allait coûter à la Couronne beaucoup plus que la mainmise sur l'Amérique tout entière* ».

La détermination des Mapuches à ne pas se soumettre aux conquérants fit du fleuve Bío-Bío une limite à l'expansion impériale espagnole. Une limite qui fut même instituée comme frontière, en 1641, lors de la signature d'un traité de paix entre Mapuches et Espagnols, dans la localité de Quilin, qui mit une fin officielle à la Guerre d'Arauco (Bengoia, 1985). Ce qu'il y a d'exceptionnel dans cet événement, c'est que la puissance coloniale espagnole se soit engagée à respecter, pour la première fois de son histoire, l'autonomie et l'intégrité territoriale d'un peuple amérindien. Le Bío-Bío devint, à partir du parlement de Quilin, une frontière entre deux royaumes.

Carte 2

Le Bío-Bío converti en une frontière fortifiée (1641-1861)

Mais plutôt que de marquer un point d'arrêt définitif à la Guerre d'Arauco, la signature de ce traité ouvrit en fait une nouvelle phase du conflit, marquant le passage d'une colonisation « par la force » à une colonisation « par la raison ». Car si le traité signé à Quilin institua la reconnaissance d'une frontière, faisant procéder au retrait militaire et à la destruction de certains forts espagnols enclavés en outre-Bío-Bío, il contraignit les Mapuches à accepter, en contrepartie, l'entrée de missionnaires dans leur territoire. Telle une victoire posthume du projet « civilisateur » de Bartolomé de Las Casas, la paix de Quilin fit de l'évangélisation le nouveau fer de lance de la conquête du territoire mapuche et de l'assujettissement des « naturels ».

Dès lors, la Bible prit le relais des armes. Les Jésuites puis, plus tard, les Franciscains, devinrent les principaux acteurs de cette nouvelle forme de

conquête : avec 370 pères jésuites et non moins de 15 missions implantées en 1767 dans tout le territoire mapuche, le Chili enregistra la plus forte proportion missionnaire d'Amérique (Blancpain, 1996). C'est à partir de ces missions que les Espagnols tentèrent –en vain– d'infiltrer et de repeupler le territoire mapuche, faisant reposer le gros de l'entreprise coloniale sur l'œuvre des missionnaires. Le calme relatif d'une paix périodiquement renégociée par la célébration de nouveaux parlements⁴ ne peut donc occulter les intentions hégémoniques d'un pouvoir colonial avide d'asseoir sa souveraineté aux confins du Nouveau Monde.

La paix de Quilin institua malgré tout le passage à ce que l'on connaît communément sous le nom de « vie frontalière », expression à laquelle on associe une période de l'histoire coloniale marquée par d'intenses échanges commerciaux entre sociétés espagnole et mapuche⁵. Dès la seconde moitié du XVIIe siècle, dans le contexte d'une paix retrouvée, des activités commerciales prirent effectivement place de part et d'autre de la « frontière », dans des marchés situés côté espagnol mais aussi dans les quelques rares enclaves coloniales implantées en outre Bío-Bío. Ces échanges permirent aux Mapuches de diversifier les productions agricoles –l'adoption du blé notamment– et, surtout, d'incorporer l'élevage extensif –équin, bovin et ovin– à leur système économique. De fait, la société mapuche fit preuve, durant cette période, d'une incroyable capacité non seulement à capter mais aussi à s'approprier un certain nombre d'éléments exogènes, « dérobés » pour ainsi dire aux conquérants.

Les marchés frontaliers devinrent des lieux d'échanges en tous genres, de trocs de denrées et de produits divers, mais aussi de consommation d'images et d'idées. Le *charqui* –viande de cheval séchée–, les bovins, le sel et les textiles mapuches y étaient échangés contre de l'argent, du

⁴ Si l'ordre de Quilin ne fut pas fondamentalement transgressé jusque dans la période républicaine, le climat de paix fut toutefois ponctué par quelques incidents qui donnèrent lieu à la réalisation de nouveaux parlements au cours desquels l'existence du Bío-Bío en tant que frontière fut systématiquement réaffirmée (Bengoa, 1985 ; Zavala, 2000).

⁵ Il est à ce titre possible d'établir une périodisation de l'histoire coloniale espagnole au Chili, ce qui est d'ailleurs le propos des *Estudios Fronterizos*, courant fondé dans le début des années 1980 et dont l'historien Sergio Villalobos est l'un des principaux tenants. Comme le remarque Guillaume Boccara (1996), l'apport de ce courant est d'avoir souligné que les relations entre Espagnols et Mapuches ne furent pas seulement conflictuelles et qu'il y eut également une longue période de paix bien que troublée ici et là d'incidents diplomatiques de part et d'autre de la « frontière ». Il peut toutefois être critiqué aux *Estudios Fronterizos* d'avoir voilé et évacué la perspective mapuche, associant ainsi exclusivement la disparition de la guerre formelle à la soumission totale et volontaire des autochtones aux dispositifs du pouvoir colonial.

blé et de la *chicha* –boisson à base de raisin fermenté– troquée outre Cordillère pour des chevaux, des bovins, du sel mais aussi des femmes blanches capturées dans les *haciendas* argentines (Bengoa, 1985 ; Zavala, 2000). Ces échanges contribuèrent à faire du Bío-Bío non pas une limite ou une séparation franche entre deux territoires exclusifs, entre deux groupes communiquant sur le registre de la guerre et de l'affrontement, mais un véritable espace de rencontre et de dialogue. La « frontière » se convertit ainsi en une sorte de zone tampon de part et d'autre de laquelle on retrouvait finalement les mêmes objets, les mêmes modes vestimentaires parfois et, souvent aussi, les mêmes habitudes alimentaires (Capellà Miternique, 2009).

Les différences et marqueurs culturels ne disparurent pas pour autant. Ils furent en fait resignifiés, redéfinis en rapport à la recherche d'un nouvel équilibre. Le fleuve Bío-Bío a-t-il donc vraiment constitué une frontière entre deux groupes distincts ? S'est-il érigé en une limite franche séparant deux territoires ? Hugo Capellà Miternique (2009 : 77-78) avance à ce propos :

Sans nier les épisodes belliqueux, il est possible d'entrevoir l'articulation de deux territoires distincts, avec des éléments d'interrelation qui attestent du contact fréquent et même de la formation d'un espace de transition que l'on peut entendre comme frontière [...]. La frontière qui apparaît au XVIII^e siècle, autour du fleuve Bío-Bío et de l'île de Laja, devrait être comprise comme une frange de contact devenant en même temps le noyau d'une nouvelle identité créole et métisse, basée sur l'échange commercial et culturel (Traduction libre de l'espagnol).

L'un des aspects majeurs de cet espace de transition est d'avoir survécu à la prise d'indépendance du Chili en 1818. L'indépendance chilienne ne fut en effet pas synonyme d'une remise en cause de l'autonomie territoriale reconnue aux Mapuches par la Couronne espagnole. En 1825, dans la continuité des pratiques coloniales, un nouveau parlement fut célébré à Tapihue, ratifiant ce qui avait été accordé déjà lors des réunions antérieures, à savoir le maintien d'un « consensus frontalier » et d'une paix pactée au prix d'une conquête civilisatrice menée par les missionnaires. Pas de rupture donc avec les politiques coloniales et, par conséquent, avec le calme relatif d'un équilibre préservé grâce au maintien d'instances de dialogue et à la réunion périodique de parlements (Bengoa, 1985 ; Mariman, 2006).

C'est en 1852 que cet équilibre sera finalement remis en cause, lors de la promulgation du Décret-Loi n°90 qui rattacha la totalité des terres de

l'outre Bío-Bío à la Province d'Arauco nouvellement créée et qui, selon le texte officiel :

[...] comprendra dans sa démarcation les territoires indigènes situés au sud du fleuve Bío-Bío et au nord de la Province de Valdivia⁶, et les départements ou sous-délégations des provinces limitrophes, qu'il convient au service public d'ajouter pour le moment, si ainsi l'estime le Président de la République (Traduction libre de l'espagnol).

Une telle mesure découlait à l'évidence du contexte de « vie frontalière » que certaines personnalités de la société chilienne – colons, militaires gradés et hauts fonctionnaires de l'Etat – surent habilement mettre à leur profit. Usant de leur influence, de leur connaissance du terrain et des relations diplomatiques qu'ils avaient parfois personnellement tissées avec certains chefs mapuches, ils parvinrent à conclure avec eux des pactes relatifs à l'occupation de leurs terres. Il s'agissait d'accords « à l'amiable » par lesquels de véritables enclaves chiliennes se constituèrent en territoire mapuche. Telle une véritable stratégie « d'infiltration », la pénétration agricole de l'outre-Bío-Bío vint en quelque sorte au devant d'une reconnaissance juridico-légale dont il est indéniable qu'elle força le pas (Bengoa, 1985 ; Molina, 1995).

De prime abord, l'inclusion formelle du territoire mapuche à la juridiction nationale chilienne semble bien n'avoir relevé, en 1852, que de la fiction puisque, dans les faits, les Mapuches continuaient d'y exercer un contrôle politique effectif. Elle permit néanmoins aux colons de légaliser leurs « possessions ». La création de la Province d'Arauco ne se limita donc pas à un acte purement théorique mais légitima la transgression de la « frontière » en lui attribuant une base juridico-légale. Elle marqua, en ce sens, le passage à l'offensive, la fin de la colonisation « par la Bible » et le retour aux armes. Restait-il encore à passer de l'inclusion théorique à l'inclusion effective !

C'est la campagne dite de « Pacification de l'Araucanie », menée à partir de 1861 par l'armée chilienne, qui mit un terme à l'indépendance

⁶ L'existence juridique de la Province de Valdivia, tout comme celle de Chiloé, remonte à 1826. Le caractère prématuré de la formation de ces deux entités s'explique par le fait qu'elles constituèrent les deux seules enclaves que le pouvoir colonial soit parvenu à maintenir dans l'outre-Bío-Bío, et à partir desquelles fut organisée la colonisation du grand sud chilien. Elles formaient, avant l'indépendance chilienne, des Gouvernements placés sous l'administration du Vice-Royaume du Pérou. Avec la création de ces deux nouvelles provinces, en 1826, toute la moitié nord du territoire mapuche (qui correspond à l'actuelle Araucanie) fut prise « en tenaille » entre les fleuves Bío-Bío et Toltén au-delà desquels une importante population chilienne s'était déjà installée.

mapuche. Conclue en à peine deux décennies, cette campagne fit irrévérablement perdre au fleuve sa fonction historique de frontière, repoussée dans les Andes dont les plus hauts sommets font désormais office de limite avec l'Argentine depuis 1881.

2. Une limite encore revendiquée

La défaite politico-militaire mapuche de la fin du XIXe siècle est un traumatisme non encore résolu dans le Chili contemporain. La perte d'autonomie et le contrôle de la frange sud du Bío-Bío sont des thèmes qui continuent, après plus d'un siècle, à faire débat aujourd'hui dans la société mapuche. Il est intéressant de noter, à ce propos, que les organisations mapuches fondées au Chili au cours de l'histoire se sont autant illustrées par leur dynamisme et la détermination de leurs dirigeants, que par leur caractère précoce. C'est en effet à Temuco, au cœur de l'Araucanie, en 1910, qu'un groupe d'instituteurs mapuches fondèrent, sous le nom de *Sociedad Caupolican*, la première organisation autochtone de toutes les Amériques (Foerster et Montecino, 1988).

Rapidement, d'autres organisations dont la *Federación Araucana* de Manuel Aburto Panguilef vinrent se fondre au mouvement. La place manque ici pour revenir sur l'ensemble de l'œuvre et les contenus idéologiques du discours de ce leader qui marqua le mouvement mapuche de la première moitié du XXe siècle⁷. On ne peut néanmoins omettre de signaler qu'il fut le premier dirigeant à formuler publiquement et de manière explicite un projet territorial mapuche au Chili. C'était en 1932, lors de la réalisation du XIe Congrès de son organisation, au cours duquel fut proclamée en Araucanie la naissance d'une « République Indigène » (Menard, 2003). Aburto en fixa lui-même les limites :

Dans la restauration de ce Territoire Zonal de l'Ancienne Araucanie de la main créatrice du pouvoir Divin, elle récupérera ce Territoire Zonal, délimité dans ces lois d'application tergiversée, qui limite : au Nord, le long du fleuve Bío-Bío, de la Cordillère des forêts de pins de Nahuelbuta à l'Océan Pacifique du Chili [...], cette limite se prolongera en ligne droite orientale jusqu'à la saillante Cordillère dite des Andes, entre le richissime et beau territoire argentin de dénomination ; au Sud, le même Océan Pacifique et le point de rencontre entre ce pays et le fleuve Calleuque, aujourd'hui nommé

⁷ Pour une analyse approfondie sur ce sujet, se référer aux travaux de l'anthropologue Andrés Menard (2003 et 2007).

Chile Chico, dans toute l'extension de cette Cordillère séparatrice de sein ferme avec la très longue bande des sols fertiles de ce Chile Chico [...]. A l'Est, la Cordillère mentionnée, de hauteur et base fixe de la main de Dieu éternel ; et à l'Ouest, l'Océan Pacifique déjà cité ; d'une extension de 500.000 km², c'est-à-dire 300.000 ha de coteaux et autres 300.000 km de montagnes, soit un total de 1.600 lieues de la mesure linéaire chilienne (cité dans Menard, 2003 : 20-21 ; traduction libre de l'espagnol).

En réhabilitant l'ancienne frontière du Bío-Bío, le territoire de la République Indigène d'Aburto s'apparenta incontestablement à celui concédé en 1641 dans le traité de Quilin. Aburto ne l'entrevoyait cependant pas comme une forme de sécession territoriale. Son idée consistait plutôt à fédérer la République Indigène à celle du Chili, afin d'assurer aux Mapuches une représentation politique au sein d'une juridiction jouissant d'un statut d'exception. Il s'agissait, en somme, d'une nouvelle forme de partage de la souveraineté fondée sur une redéfinition et une réarticulation des unités administratives déjà existantes –les provinces situées au sud du Bío-Bío devenant le « territoire zonal » de la République Indigène fédérée. L'idée d'Aburto n'en resta cependant qu'à l'état de projet.

Il fallut alors attendre les temps de la Réforme Agraire et la formation de la Confédération des Sociétés Mapuches en 1969 pour assister à la formulation d'un nouveau projet territorial autochtone au Chili. Moins explicite que le précédent, ce nouveau projet en diffère pourtant peu. Suivant la logique du contexte populiste du début des années 1970, les dirigeants mapuches de la Confédération proposèrent la création d'une Corporation de Développement Indigène qui veillerait à la cohérence des projets formulés et exécutés au sein d'une juridiction regroupant « [...] *les provinces où il existe ou exista des communautés mapuches avec ou sans Título de Merced* » (Foerster et Montecino, 1988 : 337 ; traduction libre de l'espagnol).

Bien que cela ne soit pas formulé de manière explicite, on devine sans grande difficulté que c'est une fois de plus le Bío-Bío qui sert à délimiter la frontière septentrionale du territoire revendiqué. Aucune communauté mapuche n'a effectivement été fondée au nord du fleuve dont le projet de la Confédération prévoyait d'ailleurs de renforcer le caractère frontalier par l'instauration d'un péage sur l'autoroute panaméricaine, au niveau de « [...] *l'entrée nord à la zone araucane* » (Ibid. : 341-342). Comme pour la République Indigène d'Aburto, ce projet en resta à l'état de proposition.

Suite au coup d'Etat du 11 septembre 1973 et à la mise en place du régime militaire, le mouvement mapuche –comme l'ensemble des mouvements sociaux au Chili– disparut de la scène publique. Aucune revendication ne fut formulée publiquement durant cette période sombre de l'histoire chilienne et ce n'est que vers la fin des années 1980, accompagnant le retrait progressif des militaires, qu'un nouveau projet territorial mapuche fit surface.

Formulé dans le sillage d'une résurgence des mouvements autochtones à l'échelle planétaire, ce nouveau projet se distingue des précédents par un effort de resémentation des catégories spatiales instituées par l'ordre colonial. A partir de la fin des années 1980, et surtout des années 1990, les dirigeants mapuches cessèrent en effet de parler de « territoire zonal » ou de « zone araucane », se référant désormais à leur territoire par un nom faisant foi de son existence : *Wallmapu*.

Comme beaucoup d'autres peuples autochtones, les Mapuches se sont ainsi réappropriés leur territoire d'abord par la langue, dans un processus faisant de la résurgence des toponymes locaux une manière de réaffirmer leur existence et redessiner les contours des espaces revendiqués. Au-delà, on n'observe cependant pas de réelle évolution dans la forme du territoire revendiqué. L'horizon septentrional de *Wallmapu* « bute » en effet encore et toujours contre la rive sud du fleuve Bío-Bío. Galvanisée au début des années 1990 par l'usage de la célèbre expression « del Bío-Bío al sur » du dirigeant du *Consejo de Todas las Tierras* (CTT), Aucan Huilcaman⁸, cette conception du territoire est aujourd'hui véhiculée tel un méta-récit par l'ensemble du mouvement mapuche.

En un siècle de mobilisations, depuis la création de la première organisation mapuche au Chili, rien n'a donc véritablement changé. Le Bío-Bío continue de constituer, dans l'imaginaire territorial autochtone, une frontière dont les fondements historiques remontent au temps de la signature du Traité de Quilin en 1641. Pour légitimes qu'elles soient, ces revendications posent néanmoins un cadre spatial qui apparaît désormais déconnecté de la géographie et des assises contemporaines du territoire mapuche.

⁸ Considérant le contrôle effectif des terres usurpées comme une étape essentielle et fondamentale du processus de construction nationale mapuche, Aucan Huilcaman déclara notamment, en 1991, que « *la mobilisation continuera jusqu'à obtenir la récupération territoriale de la marge sud du Bío-Bío vers le sud* » (cité dans Mariman, 1999 : 39-40 ; traduction libre de l'espagnol). Pour une analyse en détail du parcours et de la place du CTT au sein du mouvement mapuche, voir les travaux de José Mariman (1999), Roberto Santana (1999) et Christian Martínez (2009).

3. Un fleuve de bout en bout

Tombée en désuétude suite à la perte d'indépendance mapuche de la fin du XIXe siècle, la fonction frontalière du Bío-Bío a progressivement et symboliquement été remplacée par celle de connecteur. S'écoulant des communautés de l'Alto Bío-Bío aux quartiers populaires de Concepción, le fleuve relie et articule en effet les différents lieux qui, au gré des mouvements migratoires contemporains, structurent la géographie du territoire mapuche. De sorte qu'il semble possible d'analyser les fonctions contemporaines du Bío-Bío sous l'angle d'une métaphore fluviale, associant l'écoulement de ses eaux à un flux identitaire qui, de sa source à son embouchure, draine les recompositions territoriales en terre mapuche.

3.1. Le Bío-Bío, de sa source...

Connue sous le nom de Alto Bío-Bío, la haute vallée du fleuve constitue le territoire historique d'une trentaine de communautés pehuenches⁹ qui doivent leur nom à la relation particulière qu'elles entretiennent avec l'araucaria (*araucaria araucana*), un conifère endémique de cette région des Andes méridionales poussant à partir de 800 m. d'altitude, facilement reconnaissable à son allure de parapluie parsemant la cime des plus hauts sommets.

Carte 3

Communautés pehuenches de l'Alto Bío-Bío

Considérée par les Pehuenches comme leur « arbre sacré », en raison des pignons qu'elle livre chaque automne aux communautés, l'araucaria trône au centre du champ cérémoniel lors de la célébration du *nguillatun* –la plus importante cérémonie du complexe rituel autochtone. Elle y personnifie le divin auquel de nombreuses offrandes sont réalisées au cours de la cérémonie. Mais l'araucaria est aussi réputée pour la qualité de son bois. C'est ainsi que plusieurs sociétés forestières se sont installées en divers secteurs de l'Alto Bío-Bío durant la deuxième moitié du XXe siècle, dans le but d'y exploiter les pinèdes d'araucaria.

⁹ Le terme pehuenche serait un déictique utilisé originellement par les Mapuches des plaines du Chili central pour se référer aux groupes peuplant les secteurs andins, les gens *-che-* de l'araucaria *-pehuen* (Zavala, 2000).

Illustration 1

Pinède d'araucarias dans la Réserve Nationale Ralco

(Cliché : B. Sepúlveda, 2007)

D'importants conflits éclatèrent, à Ralco et Quinquen notamment, en raison de l'opposition des Pehuenches à l'exploitation de leurs forêts. Les contextes dans lesquels prirent place ces conflits présentent de nombreuses similitudes. A Ralco comme à Quinquen, il s'agissait effectivement de communautés ne possédant pas la propriété des terres qu'elles occupaient, légalement détenues depuis la fin du XIXe / début du XXe siècles par de grands propriétaires terriens dont les héritiers ou les successeurs décidèrent, dans les décennies suivantes, de se lancer dans l'exploitation commerciale des forêts d'araucaria (Bengoa, 1992 ; Molina et Correa, 1996).

Sommé de résoudre ces conflits en raison de son autorité supérieure, l'Etat alla dans le sens d'une sanctuarisation de l'araucaria, d'abord partielle puis totale. La première mesure visant à répondre aux demandes spécifiques des Pehuenches de Ralco fut en effet d'inscrire les araucarias du *fundo* Ralco sous le statut de Parc National en 1972 (Molina et Correa, 1996). Puis en 1976, l'espèce fut déclarée Monument National, prohibant ainsi toute forme d'exploitation sur l'ensemble du territoire national (Bengoa, 1992). Même si ces mesures mirent un terme à l'avancée des sociétés forestières dans l'Alto Bío-Bío, elles ne permirent pas pour autant de régler la question foncière, restée en suspens.

Les familles pehuenches de Ralco et Quinquen durent même affronter le projet des pouvoirs publics de convertir les terres en litige en aires protégées. Evité à Quinquen grâce à la lutte acharnée des membres de la communauté, soutenus dans leur entreprise par plusieurs ONG écologistes, le projet d'aire protégée s'est néanmoins matérialisé sans grande difficulté à Ralco où l'Etat déclara en 1987 la création de la Réserve Nationale Ralco¹⁰, reportant la possibilité de reconnaissance des droits de propriété des familles de Ralco Lepoy sur une partie

¹⁰ Ne possédant pas la propriété légale du *fundo* Ralco en 1972, l'Etat ne put attribuer le statut de Parc National qu'aux araucarias se trouvant en son sein, en réponse à la nécessité de stopper les activités de la société Maderas Ralco. Le changement de statut de parc à réserve eut lieu en 1987, suite à l'acquisition de la totalité des terres du *fundo* par les pouvoirs publics.

importante des terres qu'elles occupent depuis de nombreuses générations (Molina et Correa, 1996).

L'intervention de l'Etat dans l'Alto Bío-Bío se poursuivit et se consolida ensuite dans le début des années 1990, avec le lancement d'un grand programme énergétique fondé sur la construction d'un complexe hydroélectrique de six barrages dans le bassin du fleuve Bío-Bío (Lillo, 2002 ; Hakenholz, 2004). Les travaux s'initièrent en 1993 avec la construction de Pangué, le premier barrage de la vallée du Bío-Bío, situé à seulement quelques kilomètres au-delà du village de Ralco. L'œuvre fut inaugurée en 1997 et inonda quelques 500 ha de terres sur les deux rives du Bío-Bío (Namuncura, 1999). S'ensuivit en 1998 la construction d'un second barrage, en amont du premier, et la mise en fonctionnement en 2004 de la centrale Ralco.

Entre Pangué et Ralco, plus d'une centaine de familles pehuenches des communautés de Callaqui, El Avellano, Quepuca Ralco et Ralco Lepoy durent être relocalisées par l'entreprise constructrice, ENDESA, qui permuta leur droit de propriété sur des terres qu'elle avait acquises dans le secteur du piémont andin de la commune de Santa Bárbara. Mais la plus grosse acquisition fut celle du *fundo* El Barco, situé à côté de la communauté de Ralco Lepoy. D'une superficie de près de 18.000 ha, il servit à relocaliser plusieurs dizaines de familles pehuenches de Ralco Lepoy en 1999.

Illustration 2

La haute vallée du Bío-Bío en amont du barrage Ralco

(Cliché : B. Sepúlveda, 2007)

Contrairement au barrage de Pangué, la mise en eau du barrage de Ralco fut soumise à la Loi Indigène n°19.253, promulguée en 1993. En mettant l'accent sur la protection des terres autochtones, cette loi obligea ENDESA à obtenir le consentement des familles déplacées et à les relocaliser sur des terres de valeur au moins égale. Ces règles furent néanmoins détournées sans grand encombre. L'ancien directeur de la *Corporación Nacional de Desarrollo Indígena* (CONADI), Domingo Namuncura, souligne en effet dans son ouvrage dédié à l'affaire Ralco que le consentement de la plupart des Pehuenches fut obtenu en jouant sur l'analphabétisme et la misère sociale à l'intérieur des communautés (Namuncura, 1999).

Supplannée par les exigences du marché, et à défaut de pouvoir brandir d'autres drapeaux, la nouvelle bureaucratie indigéniste organisa son action autour des « compensations » à verser aux familles affectées. L'Etat s'engagea à la mise en place d'une série de programmes de développement en faveur des communautés de l'Alto Bío-Bío, dont la création, en 1997, d'une Aire de Développement Indigène (ADI) qui permettrait de focaliser et administrer les investissements des différentes institutions publiques (Hakenholz, 2004).

En outre, les communautés affectées bénéficièrent d'un plan compensatoire subventionné et piloté par ENDESA, à travers la Fondation Pehuen, sorte d'ONG d'entreprise entièrement soumise à ses intérêts. ENDESA embaucha également des membres des communautés pehuenches pendant la construction du barrage¹¹. Tout en rendant un certain nombre de familles pehuenches économiquement dépendantes, le but recherché par les cadres de l'entreprise était de faire accepter le « bienfondé » de leurs intentions.

La persistance, jusqu'à nos jours, des revendications pehuenches indique cependant que la stratégie compensatoire n'est pas parvenue aux effets recherchés¹². Les difficultés socio-économiques auxquelles font désormais face les familles relocalisées vont également dans ce sens. Elles incarnent les symptômes d'un modèle de développement artificiellement plaqué et imposé aux communautés. Fondé sur, et permis par, une représentation de l'Alto Bío-Bío en tant qu'espace isolé, vide et « vierge » de toute forme de développement (Palomino-Schalscha, 2012), un tel modèle a pour effet de naturaliser l'identité de ses habitants, c'est-à-dire de la réduire et l'assimiler à l'état de nature.

Or, comme le souligne Fabien Le Bonniec (2012), cette représentation est aujourd'hui reprise, paradoxalement, par les Mapuches eux-mêmes qui se l'approprient et la mobilisent dans le cadre de leurs revendications territoriales. Que ce soit à Ralco ou à Quinquen, contre la construction des barrages ou pour la défense des araucarias, le discours des représentants pehuenches, relayé par leurs alliés écologistes, a en effet invariablement mis en avant la figure du « natif écologique » (Ulloa, 2001). L'Alto Bío-Bío, à l'image de l'ensemble du territoire mapuche historique, est ainsi apparu à l'opinion publique sous le prisme

¹¹ D'après Thomas Hakenholz (2004), ils auraient été entre 140 et 300 Pehuenches par mois selon les périodes et les besoins de l'entreprise.

¹² Plusieurs familles de la communauté de Quepuca Ralco continuent notamment de réclamer l'assèchement du secteur correspondant à l'ancien cimetière de la communauté, inondé lors de la mise en eau du barrage en 2004.

de communautés qui, défendant l'environnement et ses ressources, luttent en fait pour la préservation de leur identité.

Ce secteur des Andes chiliennes s'est ainsi imposé comme icône d'une autochtonie authentique, incontestable, idéalisée même souvent. Toutefois, par-delà la légitimité qu'elle peut certes conférer aux revendications contemporaines, une telle représentation de l'identité mapuche exclut tacitement ceux qui, en raison du manque de terres et de la paupérisation des économies familiales, vivent désormais en milieu urbain. Le cours du Bío-Bío n'est d'ailleurs pas étranger à cette réalité. A Concepción, ancienne « ville-frontière » où le fleuve achève sa course avant de se jeter dans le Pacifique, d'importants mouvements migratoires en provenance des communautés mapuches des provinces du sud ont effectivement convergé tout au long du XXe siècle.

3.2. ...à son embouchure¹³

Fondée en 1550 autour du fort de Penco, sur la rive nord du fleuve Bío-Bío, au niveau de son embouchure, Concepción a longtemps constitué l'avancée la plus méridionale du Royaume du Chili. Jusqu'à l'annexion de l'outre Bío-Bío, à la fin du XIXe siècle, cette place militaire occupa une position stratégique de « ville-frontière » à partir de laquelle s'organisa l'expansion espagnole en territoire mapuche (Mardones, 2001). Aujourd'hui, avec près d'un million d'habitants, Concepción constitue la seconde agglomération du pays derrière Santiago. Devenue capitale administrative de la Région du Bío-Bío, Concepción abrite désormais une importante population mapuche qui, depuis maintenant près d'un siècle, contribue à sa croissance et sa prospérité.

Carte 4

Aire métropolitaine de Concepción

Illustration 3

Embouchure du Bío-Bío à Concepción

(Cliché : B. Sepúlveda, 2013)

¹³ Cette partie reprend et synthétise les contenus de deux articles publiés, respectivement, dans les revues *Espace Populations Sociétés* (Sepúlveda, 2001-a) et *Recherches amérindiennes au Québec* (Sepúlveda, 2011-b).

En 2002, d'après les chiffres du recensement officiel, 20.426 Mapuches résidaient à Concepción, soit près de 40% de la population mapuche régionale, et 9% du total à l'échelle du Chili (INE, 2005). Mais au-delà de données démographiques certes significatives, ce qu'il est intéressant de noter est la manière dont cette population s'inscrit dans l'espace urbain et se l'approprié. Les travaux menés depuis plusieurs décennies autour de cette question –en particulier dans le sillage du recensement de 1992 qui, pour la première fois de l'histoire chilienne, leva le voile sur l'importance des autochtones en milieu urbain– ont permis de mettre en évidence tant les réélaborations identitaires que la recréation d'espaces communautaires en milieu urbain.

Dès le milieu du XXe siècle, Carlos Munizaga (1961) notamment analysa le rôle de ce qu'il identifia comme des « structures de transition » dans le processus migratoire mapuche à la ville de Santiago. Longtemps informelles ou camouflées, en raison du racisme et de la forte discrimination à l'encontre des autochtones, ces structures sont progressivement sorties de l'ombre dans le courant des années 1980, suivant la résurgence et l'affirmation de puissants mouvements autochtones, au Chili et partout ailleurs dans les Amériques (Bengoa, 2000).

Faisant écho à cette résurgence, la législation indigéniste promulguée en 1993 reconnut, pour la première fois, l'existence d'autochtones urbains. Si cette reconnaissance officielle doit, certes, beaucoup à la formalisation d'un mouvement mapuche urbain dans le courant des années 1980, ce sont toutefois les effets qu'elle eut en retour sur ledit mouvement qui méritent d'être soulignés. Car en permettant la formation d'organisations autochtones hors du cadre restreint des communautés d'origine, la nouvelle législation contribua indubitablement à stimuler l'action collective mapuche en milieu urbain (Aravena, 2010).

A Concepción, notamment, cette réalité s'est traduite par l'apparition d'un nombre croissant d'associations mapuches à partir de 1998. Les 666 membres formellement inscrits dans l'ensemble des 17 Associations Indigènes (A.I.) existantes en 2009 ne représentaient toutefois pas plus de 3% de la population mapuche de l'aire métropolitaine. De fait, l'accroissement du nombre d'associations est moins lié à l'importance du nombre d'adhérents qu'à une réadéquation constante du partage du pouvoir au sein de la sphère associative. L'observation d'un tel principe n'est d'ailleurs pas sans conséquences sur la structuration du champ

social mapuche qui, en ville, semble difficilement dépasser le cadre de la commune (Sepúlveda, 2011-b).

Tabla 1
Associations Indigènes créées entre 1998 et 2009 à Concepción

Année	Associations	Membres
1998	1	28
1999	-	28
2000	1	56
2001	1	84
2002	-	84
2003	2	133
2004	-	133
2005	1	173
2006	2	236
2007	2	384
2008	4	550
2009	3	666
Total	17	666

(Source : CONADI, Gobierno de Chile)

Fondées pour la plupart sur des réseaux de parenté se déployant à l'échelle du quartier, les associations mapuches urbaines tendent en effet à investir l'échelon communal comme espace privilégié d'action collective¹⁴. De l'installation d'antennes municipales exclusivement dédiées aux usagers autochtones à la mise en place de consultations interculturelles dans les dispensaires de santé de certains quartiers, c'est au municipe que les demandes des urbains sont le plus souvent portées. Dans cette perspective, de plus en plus de candidats mapuches posent leur candidature en tant que maires ou conseillers aux élections municipales, dans l'espérance de porter un jour la voix des leurs au conseil (Sepúlveda, 2011-a).

En pratique, les réseaux de parenté sur lesquels se fondent les associations mapuches urbaines s'étendent toutefois bien au-delà de l'échelon communal. Ils s'articulent en fait sur une multitude de sites connectant les communautés d'origine à l'ensemble des lieux parcourus et pratiqués par les migrants. En ce sens, l'association urbaine ne constitue pas à proprement parler un substitut de la communauté

¹⁴ Les foyers étudiants, au nombre de trois à Concepción, se structurent pour leur part sur le regroupement d'individus non nécessairement apparentés et dont la présence en ville n'est souvent que momentanée et circonstancielle.

rurale, mais plutôt son extension. Ce sont notamment des flux financiers et économiques qui s'instaurent entre les deux pôles, conférant aux migrants un protagonisme notoire dans les affaires de la communauté. Bien que variables, ces apports peuvent, dans certains cas, bouleverser le patron des économies familiales.

En outre, ces échanges se caractérisent aussi par une certaine réciprocité des flux et s'accompagnent d'une importante circulation de personnes. Les mois d'été, notamment, sont une occasion propice à la venue des urbains dans leur communauté d'origine où ils participent aux tâches agricoles, nombreuses à la période des récoltes (Ancan et Calfío, 1999). La célébration des cérémonies traditionnelles, à l'issue de ces travaux, constitue alors l'une des formes les plus efficaces, pour les migrants, d'entretenir, renouveler et renforcer les liens avec leur communauté. En plus de signifier et réaffirmer l'appartenance du migrant à une communauté « de sang » fondée sur la parenté, la participation aux cultes l'inscrit également dans une communauté mystique et hautement symbolique, fondée sur un lien spirituel (Aravena, 2003).

Inversement, pour les cérémonies célébrées en ville, il est fréquent que l'on fasse appel aux *machis* –chamanes– des communautés. Ce type de « recrutement » ne se fait toutefois pas au hasard : les *machis* proviennent généralement de la communauté d'origine de l'une des familles de l'association qui organise la cérémonie. Mobilisées d'un côté comme de l'autre, les composantes du groupe familial continuent donc, par-delà les distances, de former une unité dont la cohésion tient au maintien d'une relation de connivence entre les migrants et leurs parents restés dans la communauté. La ville se trouve de ce fait littéralement « happée », intégrée à l'édifice territorial mapuche dont l'unité, fondée sur la mobilisation de groupes de parenté plurilocalisés, est davantage topologique que topographique (Sepúlveda, 2011-a).

Ce sont précisément ces liens entre les communautés d'origine et les lieux choisis de la migration –la ville en premier chef– que retrace métaphoriquement le cours du Bío-Bío, de sa source dans les Andes à son embouchure à Concepción. Un glissement symbolique de fonction semble ainsi s'être opéré qui, faisant perdre au fleuve sa position frontalière marginale, le projette désormais au cœur des processus contemporains de territorialisation. Bien plus qu'un fleuve, le Bío-Bío peut donc être considéré, à ce titre, comme le témoin privilégié de l'évolution des formes et de la nature du territoire mapuche.

Conclusion

Circonscrivant jadis l'extension septentrionale du territoire mapuche, le fleuve Bío-Bío connecte et articule désormais, de bout en bout, les différents lieux constitutifs de sa géographie. De la défense des terres « ancestrales » contre les déprédations des économies néolibérales dans l'Alto Bío-Bío aux réélaborations identitaires des Mapuches urbains à Concepción, ses eaux reflètent les multiples facettes de la contemporanéité mapuche au Chili. Aussi symbolique soit-il, ce changement de fonction du Bío-Bío amène inévitablement à (re)penser la fabrique territoriale autochtone autrement qu'en surface.

Comme cela a été démontré dans la dernière partie du chapitre, le territoire mapuche se présente aujourd'hui davantage comme une structure réticulaire mobile, dynamique, plurilocalisée, que comme une entité figée, immuable, aux contours clairement définis. La fonction frontalière historique du fleuve continue cependant de constituer un symbole dont la force et la persistance tiennent à la vigueur des représentations du territoire auxquelles les Mapuches ont été soumis depuis l'époque coloniale : celles d'une modernité occidentale campée dans une spatialité à la fois exclusive –« ce territoire pour nous seuls... »– et exhaustive –« ...et pour nous tous » (Retailé, 1997).

Confiné au sud du Bío-Bío, en « territoire historique », quand il n'est pas simplement relégué à l'univers chimérique des communautés d'origine, le projet territorial mapuche tend de ce fait à éluder la question urbaine. Loin de la figure idéalisée du « natif écologique » que les mouvements autochtones, et le mouvement mapuche en particulier (Le Bonniec, 2012), reprennent à leur compte, les urbains rentrent en effet difficilement dans le cadre posé et communément accepté de l'autochtonie.

De sorte qu'en longeant le cours de l'« ancienne frontière », l'impression peut être donnée de naviguer d'une identité idéalisée comme authentique, à une identité souvent stigmatisée comme acculturée. Comme si, en somme, en aval des grands barrages de l'Alto Bío-Bío, l'identité mapuche se diluait dans les eaux du fleuve, polluées par les rejets de la production de cellulose tirée de l'exploitation des plantations forestières dans le cours inférieur de l'« ancienne frontière ». Pure et limpide à sa source, c'est une identité contaminée qui, suivant le cours du Bío-Bío jusqu'à son embouchure, parviendrait donc en bout de course, à Concepción.

Par-delà ces considérations, le Bío-Bío n'en constitue pas moins un lien identitaire fondamental autour duquel, symboliquement, s'articule désormais la géographie du territoire mapuche.

Bibliographie

- Ancan, J. et Calfío M. (1999), El retorno al país mapuche: preliminares para una utopía por construir, *Liwen* n°5, p. 43-77.
- Aravena, A. (2010), *Modernité, ethnicité et migration : la recomposition des identités sociales indigènes vers la fin du XXe siècle (le cas des Mapuche-Warriache à Santiago du Chili)*, Thèse de Doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- Aravena, A. (2003), El rol de la memoria colectiva y de la memoria individual en la conversión identitaria mapuche, *Estudios Atacameños* n°26, p. 89-96.
- Bengoa, J. (2000), *La emergencia indígena en América Latina*, Fondo de Cultura Económica, Santiago de Chile.
- Bengoa, J. (1992), *Quinquén, 100 años de historia pehuenche*, Ediciones ChileAmérica CESOC, Santiago de Chile.
- Bengoa, J. (1985 [2000]), *Historia del pueblo mapuche. Siglo XIX y XX*, LOM Ediciones, Santiago de Chile.
- Blancpain, J.-P. (1996), *Les Araucans et le Chili. Des origines au XIXe siècle*, L'Harmattan, Paris.
- Boccará, G. (1996), Notas acerca de los dispositivos de poder en la sociedad colonial-fronteriza, la resistencia y la transculturación de los Reche-Mapuches del centro-sur de Chile (XVI-XVIII), *Revista de Indias* n°208, p.659-695.
- Capellà Miterique, H. (2009), Por los caminos de la identidad y del desarrollo regional, *Atenea* n°500, p.75-90.
- Foerster, R. et Montecino, S. (1988), *Organizaciones, líderes y contiendas mapuches (1900-1970)*, CEM, Santiago de Chile.
- Hakenholz, T. (2004), Un peuple autochtone face à la « modernité » : la communauté Mapuche-Pewenche et le barrage Ralco (Alto Bío-Bío, Chili), *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°228, p.347-366.
- Instituto Nacional de Estadísticas - INE (2005), *Estadísticas sociales de los pueblos indígenas en Chile - Censo 2002*, Ministerio de Planificación, Gobierno de Chile, Santiago de Chile.
- Le Bonniec, F. (2012), Du paysage au territoire : des imaginaires sociaux à la lutte des Mapuche dans le sud Chili (XIX-XXIe siècle), *Artelogie* n°3, <<http://cral.in2p3.fr/artelogie/spip.php?article137>>
- Lillo, R. (2002), Conflictos ambientales en territorios indígenas, *Revista del Centro de Resolución Alternativa de Conflictos* n°3, p. 70-112.
- Mardones, M., coord. (2001), *Geografía de la VIII Región del BíoBío*, Instituto Geográfico Militar, Santiago de Chile.

- Mariman, J. (1999), La organización mapuche Consejo de Todas las Tierras, *L'Ordinaire Latinoaméricain* n°177, p.31-42.
- Mariman, P. (2006), Los Mapuche antes de la conquista militar chileno-argentina, dans P. Mariman, S. Caniuqueo, J. Millalén et R. Levil, *i...Escucha, winka...! Cuatro ensayos de Historia Nacional Mapuche y un epílogo sobre el futuro*, LOM Ediciones, Santiago de Chile.
- Martínez, C. (2009), Transición a la democracia, militancia y proyecto étnico. La fundación de la organización mapuche Consejo de Todas las Tierras (1978-1990), *Estudios Sociológicos* Vol. 27, n°80, p. 595-618.
- Menard, A. (2007), *Pour une lecture de Manuel Aburto Panguilef (1887-1952). Ecriture, délire et politique en Araucanie post-réductionnelle*, Thèse de Doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- Menard, A. (2003), *Manuel Aburto Panguilef. De la República Indígena al sionismo mapuche*, Working Paper Series n°12, Nuke Mapuförlaget, Uppsala.
- Molina, R. (1995), Modelos de enajenación de territorios indígenas y el proceso de ocupación chilena del Alto Bío-Bío pehuenche, *Pentukun* n°2, p.43-26.
- Molina, R. et Correa, M. (1996), *Territorio y comunidades pehuenches del Alto Bío-Bío*, Corporación Nacional de Desarrollo Indígena, Santiago de Chile.
- Munizaga, C. (1961), Estructuras transicionales en la migración de los Araucanos de hoy a la ciudad de Santiago de Chile, *Notas del Centro de Estudios Antropológicos* n°6.
- Namuncura, D. (1999), *Ralco: ¿represa o pobreza?*, LOM Ediciones, Santiago de Chile.
- Palomino-Schalscha, M. (2012), Descolonización, fronteras y lugar: desafiando la exclusión a través de la relacionalidad en la experiencia de Trekaleyin, Alto Bío Bío, *Revista Geográfica del Sur* 3(1), p. 91-111.
- Retailié, D. (1997), *Le monde du géographe*, Presses de Sciences Po, Paris.
- Santana, R. (1999), Des terres et de l'autonomie politique : le sens des mobilisations mapuches de fin de siècle, *L'Ordinaire Latinoaméricain*, n°177, p.79-86.
- Sepúlveda, B. (2011-a), Entre villes et campagnes. Mobilités contemporaines et stratégies territoriales mapuches au Chili, *Espace, Populations, Sociétés* 2011/2, p. 229-248.
- Sepúlveda, B. (2011-b), Recompositions territoriales autochtones en milieu urbain. Urbanisation et urbanité mapuche au Chili, *Recherches amérindiennes au Québec* 41(2-3), p. 117-128.

- Ulloa, A. (2001), El nativo ecológico: movimientos indígenas y medio ambiente en Colombia, dans M. Archila et M. Pardo (ed.), *Movimientos sociales, Estado y democracia en Colombia*, ICANH-CES-Universidad Nacional, Bogotá.
- Valdovinos, C. et Parra, O. (2006), *La cuenca del río Biobío: historia natural de un ecosistema de uso múltiple*, Centro de Ciencias Ambientales EULA, Universidad de Concepción.
- Zavala, J.-M. (2000), *Les Indiens mapuche du Chili. Dynamiques inter-ethniques et stratégies de résistance, XVIIIe siècle*, L'Harmattan, Paris.

DRAFT